

Assemblée régionale Jeudi 8 avril 2021



François Blanchardon, président de la délégation, ouvre cette assemblée régionale en évoquant la crise sanitaire qui impose, à nouveau, une assemblée à distance. Il rend hommage aux bénévoles, proches du réseau, élus parfois, qui ont été emportés par la pandémie. Il souligne combien il est important que les professionnels de santé soient vaccinés et combien nous devons, en tant que mouvement des usagers, les encourager en ce sens.

Il s'attache ensuite aux actualités de cette année 2021. Elle sera une année électorale pour plusieurs instances de démocratie en santé : CRSA (Conférence régionale de santé et d'autonomie), CPP (Comité de protection des personnes) et CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie).

Il annonce ensuite que le CHU de Grenoble accueille un représentant des usagers au sein de son directoire, une première en France.

2021 sera également l'année de « l'expérience patient » avec plusieurs échéances à venir sur le thème de la participation des patients au sein des établissements de santé ; un thème tout à fait en lien avec la certification des établissements de santé qui aura lieu pour beaucoup en 2021.

François Blanchardon conclut sur cette année écoulée particulière : « la crise ne nous a pas arrêté dans nos actions mais, au contraire, nous a porté ». Il ajoute que « la force associative est importante car nous agissons tous ensemble ».

1 -Actualités : la nôtre, la vôtre

Nos actualités

L'équipe de la délégation présente ensuite plusieurs actualités :

Répertoire « Action prévention »

Le siège de France Assos Santé a créé en 2020 un répertoire d'actions de prévention et de promotion de la santé mises en place par les associations d'usagers. Objectif : mieux faire connaître les actions des associations auprès des institutions et du grand public, les mettre en valeur, s'inspirer et peut-être créer des liens entre association. Plusieurs associations de la région y ont par ailleurs contribué. Le 27 avril, de 10h à 11h30, une visio-conférence sera organisée sur le sujet avec pour enjeu de sensibiliser les associations à ce répertoire et les inviter à le renseigner.

Défi citoyen : agis pour ta santé



**DÉFI CITOYEN
AGIS POUR
TA SANTÉ !**

Pour rappel, ce projet concerne les 16 – 25 ans de la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'objectif est de faire émerger, des jeunes eux-mêmes, des idées pour améliorer le bien-être des jeunes pour influencer sur le

schéma régional de santé.

A ce jour, le projet mobilise 170 jeunes. Il compte 37 inscriptions au défi réparties sur 9 départements.

Calendrier :

- Jusqu'au 30 avril : Inscription et envoi des propositions
- Mai-juin : Evénements départementaux de présentation des propositions
- Juin-octobre : Sélection des propositions finales
- 18 novembre : Présentation des propositions finales à la CRSA et à l'Agence régionale de santé

Plus d'information : <https://www.defi-citoyen-sante.fr/>

Recrutement des personnes qualifiées

Financé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en 2021, la délégation a :

- Lancé un appel à candidature présentant le dispositif au réseau en février
- Organisé un webinaire d'information qui a réuni 19 participants de l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes afin de présenter les modalités du mandat et susciter des vocations

Prochainement en avril-mai-juin :

- Suivi des appels à candidature et mobilisation pour « recruter » des personnes qualifiées sur l'ensemble de la région (en particulier le Rhône)
- Session de formation « Être personne qualifiée » pour les personnes déjà désignées : mardi 8 juin – journée entière

Journée européenne de vos droits en santé : 10ème anniversaire



En 2021, nous fêterons les 10 ans de l'événement sur la région. Quelques informations sur cette édition :

- Date : 18 mai
- Thème : l'expression des usagers
- Organisation :
 - En présence : documentation gratuite mise à disposition par la délégation
 - A distance : animations sur la page Facebook de la délégation
 - ... sur toute la France ! Toutes les délégations régionales de France Assos Santé sont impliquées dans l'événement
- Evénement régional : webinaire, mardi 18 mai, de 17h à 18h30 « Les droits en santé à l'épreuve de la crise sanitaire »

Formation & animation

Les formations se poursuivent en visioconférence avec toujours un fort engouement des RU (CDU, conseil de surveillance, Plaintes et réclamations, Droits sanitaire et médico-social). Le retour des formations en présence est prévu pour juin avec 2 sessions de « RU en Avant ! », la formation obligatoire

Les Groupe d'échanges (GE), qui ont pour objectif de rassembler les RU autour de sujets d'actualité ou tout autre thème que les membres souhaitent partager se sont également déroulé en visioconférence sur la 1ère moitié de l'année. La reprise du présentiel est prévu pour le mois de juin (2 GE par territoire pour le reste de l'année).

Journée d'échanges RU / PCRU

- Événement : une journée d'échange sur la thématique du circuit des plaintes et réclamations et de l'expression des usagers à destination des RU et des PCRU (Personne en charge des relations avec les usagers)
- Objectifs
 - Valorisation du guide « Plaintes et réclamations » envoyé à tous les RU en 2020
 - Créer les conditions d'un travail commun au sein des CDU

Deux journées sont prévues, fin septembre / début octobre, sur Lyon et Clermont-Ferrand

Le programme de ces journées s'appuiera sur le guide « Circuit des plaintes et réclamations dans les établissements de soins » qui a été adressé par courrier à tous les RU et PCRU de la région fin 2020 via l'adresse des établissements de santé.

L'un des participants demande s'il est possible d'envoyer le guide sur le circuit des plaintes et réclamations aux associations.

Régis Bourgeat invite les associations à revenir vers la délégation afin de prévoir une réimpression le cas échéant.

Jeany Galliot s'étonne de ne pas avoir reçu le guide alors qu'elle siège au sein de 3 établissements. Elle demande s'il est possible de lui adresser un exemplaire.

Régis Bourgeat l'invite à se renseigner auprès des 3 établissements dans lesquels elle siège et revenir vers la délégation après s'il n'y a rien sur chacun d'eux.

Annie Barbequot demande si le répertoire « Action prévention » est financé par le biais d'un appel à projet dans le domaine de la prévention.

Régis Bourgeat répond que France Assos Santé espérait un financement de la DGS (Direction générale de la santé) sur le sujet qui n'est finalement pas venu. Néanmoins, le projet a été maintenu.

Jan-Marc Charrel revient sur le guide « Circuit des plaintes et des réclamations » et fait remarquer que beaucoup de PCRU l'ont reçu mais qu'ils sont très sollicités notamment à cause de la crise et ont pu oublier de le remettre aux RU. Aussi, il invite les RU à solliciter directement les PCRU de leurs établissements sur le sujet.

Régis Bourgeat confirme et propose de laisser les RU revenir vers les établissements d'ici le 15 mai avant de solliciter la délégation.

Daniel Bideau propose de faire une version dématérialisée du guide à envoyer à tous. Il remarque que sur le sujet des plaintes et réclamations, il y a une vraie obstruction au sein de certains établissements de santé.

Lydie Matéo informe qu'une version dématérialisée a déjà été envoyée et qu'elle est accessible sur le site de la délégation : <https://auvergne-rhone-alpes.france-assos-sante.org/>

Régis Bourgeat propose de refaire un envoi du pdf auprès du réseau tout en l'invitant à aller voir les PCRU pour obtenir la version imprimée.

Georges Colas précise que le PCRU de l'établissement dans lequel il siège l'a informé n'avoir reçu qu'un seul exemplaire.

Lydie Matéo rappelle la démarche de la délégation quant aux envois : les guides ont été adressés à chaque RU en ajoutant un exemplaire pour le PCRU. Les établissements n'ayant aucun RU n'ont reçu aucun exemplaire. Il est donc impossible d'avoir un envoi avec un seul guide (minimum deux : 1 pour le RU, 1 pour le PCRU). Elle invite de nouveau les RU à se rapprocher des PCRU.

Votre/vos actualité.s associative.s



FRANCE
PARKINSON

La parole est
ensuite donnée à
Christiane Gachet,
déléguée régionale

de l'association France Parkinson en Auvergne-Rhône-Alpes. Christiane expose les démarches de l'association autour d'un établissement atypique situé dans le Cantal. Il s'agit d'une unité de soins pour les malades atteints de la maladie de Parkinson rattachée au centre hospitalier de Mauriac. La création de l'établissement avait été poussée par un député local en 2011. A noter : dans le Cantal, il y a peu de neurologues et de structures pour accompagner la maladie.

Cependant, la structure est en difficulté car elle est très atypique avec une quantité de soins trop importante et une équipe intervenante également très importante : orthophoniste, ergothérapeute, etc. La prise en charge correspond pour autant aux demandes de l'association France Parkinson telles qu'elle les a formulées dans le Plan Parkinson 2011. La structure est également munie d'une maison de répit. On remarque une vraie amélioration chez les patients avec la prise en charge offerte.

En 2016, il y a eu une première bataille pour maintenir la structure auprès de l'ARS car l'établissement est déficitaire. La structure était remplie à 89% jusqu'en juin dernier. Début 2021, sa fermeture a été annoncée. De façon exceptionnelle, France Parkinson a répondu à l'appel de la direction et est entrée dans un collectif. Ces acteurs ont travaillé ensemble, y compris avec les syndicats, pour protéger la structure que l'ARS veut transformer en Centre SSR (Soin de suite et de réadaptation). En parallèle, l'association s'est rapprochée de l'ARS et de France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes via Adrien Delorme, salarié, et Roger Picard, élu. Aujourd'hui, les différents acteurs recherchent un compromis entre le modèle atypique et le SSR. Un travail est en cours pour porter un plaidoyer auprès de l'ARS.



FÉDÉRATION

JALMALV

JUSQU'À LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE

Elisabeth Cabotte,
représentante
de JALMALV

Léman Mont-Blanc, présente ensuite la démarche de l'association pour l'organisation d'un colloque sur le bénévolat. Chaque année, JALMALV organise un colloque sur un thème donné. Le dernier portait sur « Vieillir bien, un défi pour la société et pour JALMALV ». En 2020, la délégation Léman Mont-Blanc accepte d'organiser le congrès annuel. En parallèle, le siège de JALMALV lance une campagne

pour recruter des bénévoles. Le thème est ainsi trouvé : le congrès portera sur le bénévolat, une activité qui connaît une évolution récente et qui reste dans les tendances de demain. Les associations le constatent : il y a de moins en moins de bénévoles et plus de demandes ponctuelles. Le congrès portera ainsi sur les fondamentaux du bénévolat, sur la relation entre les soignants et les bénévoles et sur l'intervention et les missions du représentant des usagers : « Être bénévole dans une société JALMALV aujourd'hui ».

La parole est ensuite laissée aux associations qui souhaitent faire part de leur actualité.

Georges Braoudakis, représentant l'UNAFAM 38, présente les SISM (semaines d'information sur la santé mentale) 2021 qui auront lieu en octobre et porteront sur la santé mentale et le respect des droits. Sur le thème de la santé mentale, il informe également de la signature par l'ARS des plans territoriaux de santé mentale. Il pense intéressant d'associer France Assos Santé aux réflexions. Ces plans ont la particularité de fonctionner comme modèle de démocratie sanitaire.

Georges Colastémoigne quant à lui de la transformation des activités de l'AVIAM en visioconférence.

Olivier Bonnet s'inquiète, en lien avec le thème du congrès de JALMALV prévu : comment motiver des bénévoles à rejoindre les associations après cette année blanche dû à la pandémie ?

Michel Sabouret poursuit sur le bénévolat en soulignant qu'il est important que les bénévoles puissent agir en sécurité dans leur mission et qu'ils aient donc accès à la vaccination en tant qu'accompagnant du parcours de vie des personnes. Ce message est porté à la fois par France Assos Santé et par la CRSA Auvergne-Rhône-Alpes.

Elisabeth Cabotte précise qu'au sein de JALMALV, les bénévoles en mission au sein des établissements de santé sont vaccinés en même temps que les professionnels de santé. Sur la question de la mobilisation des bénévoles après la crise du COVID, il en sera question pendant le congrès, lors des différents ateliers.

François Blanchardon ajoute qu'il a été proposé que les RU soient inclus dans le calendrier de vaccination au même titre que les professionnels car ils sont aussi acteur de santé. Malheureusement, cette proposition n'a pas été entendue.

2 –Adoption du PV de l'Assemblée régionale du 3/12/2020

Après lecture par le Président de séance, l'assemblée régionale approuve la rédaction définitive du procès-verbal de la présente assemblée en date du 3 décembre 2020 avec 2 abstentions.

3 –Rapport moral du Président pour l'année 2020

Le rapport moral du président est à retrouver en vidéo, à l'occasion des vœux formulés pour l'année 2020 : https://www.youtube.com/watch?v=BG4aYwYA_k0&t=1s

4 - Rapport d'activité et Rapport financier de la délégation sur l'année 2020 : Débats et adoption

4.1 Rapport d'activité

- Objectif : mettre en valeur l'activité de la délégation sur 2020
- Objectif secondaire : rendre « lisibles » / « intelligibles » la raison d'être et les missions de France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes
- Principes : Continuer à proposer un document synthétique en allant à l'essentiel (alternance entre «brèves» rapides et «zooms» plus détaillés.

L'équipe présente ensuite quelques sujets figurant dans chacun des programmes du rapport d'activité. L'intégralité du document est à retrouver sur le site internet de la délégation, rubrique « Publications » : <https://auvergne-rhone-alpes.france-assos-sante.org/>



4.2 Rapport financier

Jeanine Lesage, trésorière de la délégation, présente ensuite le rapport de gestion 2020.

Le compte de résultat 2020 se compose ainsi :

- 231 771€ de produits issus des conventions régionales passées avec l'Agence régionale de santé et le Conseil régional (- 45% par rapport à l'exercice 2019)
- 356 486€ de « déficit » qui constitue en réalité la dotation du FNDS (Fonds national pour la démocratie sanitaire). Montant quasi inchangé (- 1,5% par rapport à 2019)
- 588 257€ de charges, la totalité étant constituée de charges d'exploitation (787K€ en 2019 et 710K€ en 2018)

Pour rappel, il n'y a pas de déficit possible à l'échelle d'une délégation.

- Jeanine Lesage précise que l'exercice 2020 a lui aussi été marqué par le COVID 19 :
- Un budget réalisé de 588 257€ en nette diminution (- 25%) en comparaison avec l'exercice 2019 (787 K€).
- En cause :
 - la crise sanitaire qui, malgré la recherche de nouvelles voies pour exercer nos missions, a provoqué une contraction de l'activité (annulation de formations, RU-nions, événements...) et la mise en chômage partiel d'une partie de l'équipe ;
 - la réduction des effectifs consécutive à la fin de certaines conventions fin 2019 (service AUPRES, « RU Cap'2019) et la démission d'une chargée de mission, non remplacée.

Pour autant, pour 2021, les partenaires régionaux – ARS et Conseil régional – s'annoncent au RV.

Les chiffres clés de l'année 2020

Parmi les produits, les subventions publiques représentent 99% des financements de l'URAASS ARA. La dotation du FNDS représente 61% de ces financements et les conventions spécifiques avec l'ARS et La Région 39%, ce qui représente une inversion au regard de l'exercice précédent. Les autres produits sont constitués des cotisations des adhérents et de « produits exceptionnels » (quote-part de subvention d'investissement).

Du côté des charges, les dépenses de personnel (charges et taxes) représentent une nouvelle fois 71% du total des charges (inchangé 2019). Concernant ses effectifs, : en moyenne, la délégation Auvergne-Rhône-Alpes a ainsi disposé de 10,17 ETP en 2020, dont 4,1 financés par les conventions régionales (contre 13,9 / 7,8 en 2019).

5. Appels à candidatures 2021 pour les instances de santé publique (CRSA et CTS) : quelle place devons-nous prendre ?

Le dernier point à l'ordre du jour de l'assemblée régionale est une invitation à la réflexion autour du rôle que peut (ou que doit) prendre France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du renouvellement de deux instances, la CRSA (conférence régionale de santé et d'autonomie) en octobre 2021 et les CTS (conseils territoriaux de santé) en mars 2022. Une réflexion est d'ores et déjà en cours parmi les élus pour définir l'énergie à déployer et la mobilisation nécessaire alors qu'en parallèle de nouvelles structures se développent qui nécessiteront possiblement l'implication des représentants des usagers (voir le Dossier de ce numéro du Bul d'Info sur les nouvelles organisations territoriales en santé).

Olivier Bonnet pose justement la question de l'avis des élus de la délégation par rapport à ces nouvelles structures.

La parole est ensuite donnée aux adhérents.

Patrick Belghit demande une précision quant à la différence constatée entre produits et charges. Régis Bourgeat explique que l'UNAASS a été créée par la loi avec un financement lui-même décidé par l'organe législatif. En Auvergne-Rhône-Alpes, la délégation a la spécificité d'avoir une belle équipe ainsi que des partenariats régionaux qui permet de mener des actions supplémentaires. La comptabilité est donc précise : pour chaque convention correspond un projet. Les produits sont les conventions régionales. Les dépenses sont couvertes par ces mêmes conventions complétées par le FNDS.

Le rapport d'activité et le rapport financier ont été exposés à l'ensemble des membres présents. Ces derniers les approuvent à l'unanimité moins 2 abstentions.

Adrien Delorme lui répond que les élus ont envie de s'investir au sein des nouvelles structures. En parallèle, France Assos Santé garde un fort enjeu à ce que les mandats des autres instances soient occupés : les CDU (commission des usagers) au sein des établissements de santé, les CTS, la CRSA... La question aujourd'hui est de savoir s'il n'est pas préférable de renforcer la présence du mouvement et de devenir plus performant sur cette présence plus « historique » avant de s'investir sur d'autres mandats. Par ailleurs, France Assos Santé mobilise efficacement les RU sur les différents mandats proposés mais si les demandes augmentent, il est possible que l'association rencontre des difficultés pour y répondre. C'est un élément à prendre en compte également.